

# Réunion CSS Fondeyre

## Esso & STCM

---

**18 mai 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Service Risques Technologiques et Environnement Industriel

# ORDRE DU JOUR

---

- **Approbation du compte-rendu de la CSS Nord du 8/12/14**
- **Commission de suivi de sites Fondeyre**
  - Présentation, élection des membres du bureau, échanges sur le projet de règlement intérieur et sur le programme de travail 2015
- **Plan de prévention des risques technologiques autour de Esso & STCM**
  - Périmètre d'étude, modalités de concertation et d'association, programme de travail 2015
- **Information des riverains sur les risques du dépôt Esso**
  - Présentation de la plaquette 2015
- **Exercice PPI Esso**
- **Questions diverses**

# Commission de suivi de sites Fondeyre



PREFET  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

# Création de la CSS Fondeyre

## Rappel du contexte

STCM Seveso seuil haut par antériorité => PPRT commun ESSO et STCM à élaborer avec création d'une CSS « Fondeyre » dédiée ;

→ Nécessité de recomposer la CSS Nord actuelle et de dédier une CSS aux sites Esso et STCM en vue de faciliter l'information et la concertation

## Démarche suivie

- Avis des membres du bureau de la CSS Nord sollicité par courriel en octobre 2014 : Aucun retour défavorable ;
- Courriers de saisine pour la composition des nouvelles commissions à partir de novembre 2014 ;
- Information des membres du CODERST 31 le 18 novembre 2014 ;
- Information de la CSS Nord le 8 décembre 2014 ;
- Échanges avec Toulouse Métropole et le comité de quartier Nord-Minimes/Barrière de Paris début 2015 ;
- Arrêté préfectoral signé.



# Composition de la nouvelle CSS

- Présidence : préfet Haute-Garonne
- Collège État : habituels + ARS (santé) et DIR (périphérique) ;
- Collège Collectivités : Toulouse Métropole, Toulouse, CG31
- Collège riverains :
  - Yeo France, CCI 31
  - VNF (canal), NDL (gestionnaire embranchement fer dans la zone)
  - 5 comités de quartier : Nord/Minimes-Barrière de Paris, Lalande, Ginestous-Sesquières, 7 Deniers, Ponts Jumeaux
  - Association FNE
- Collège Exploitants : ESSO et STCM ;
- Collège salariés : idem.

Modalités d'élection du bureau : 1 membre par collège

# Règlement intérieur

- Modèle Rhône-Alpes
- Rôle de la présidence, du bureau, du secrétariat
- Champ de la commission : code de l'environnement
- Modalités de fonctionnement
  - Nombre de réunions (1/an ou si 3 membres bureau demande ou majorité membres CSS)
  - Convocation et dossier de séance 14j avant,
  - Questions écrites à adresser au bureau,
  - Vote : à la majorité, main levée, **lors d'un vote, quorum vérifié et satisfait si moitié des personnes présentes. Si quorum non satisfait, nouvelle convocation pour procéder au vote sans vérification du quorum cette fois,**
  - Assiduité des membres et possibilité de représentation, 1 seul mandat possible sauf si suppléant, à remettre en début de séance,
  - Intervention d'experts (extérieurs ou accompagnants des membres de collèges) suivant accord du président,
  - Tierce expertise possible diligentée par la CSS,
  - Diffusion sur site internet : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/concertation-information-r1831.html>

# Programme de travail 2015

- Visites des sites STCM et Esso **le 22 juin matin**
- Informations à fournir au secrétariat de la CSS (nombre de participants, pointure et taille pour EPI, photocopies cartes d'identité)
- Réunions PPRT : **22 juin, 4 septembre, ...**
- Réunion spécifique sur les sujets environnementaux de STCM dernier trimestre 2015 (présentation du bilan 2014 annuel environnemental)

# Plan de prévention des risques technologiques autour des sites ESSO et STCM

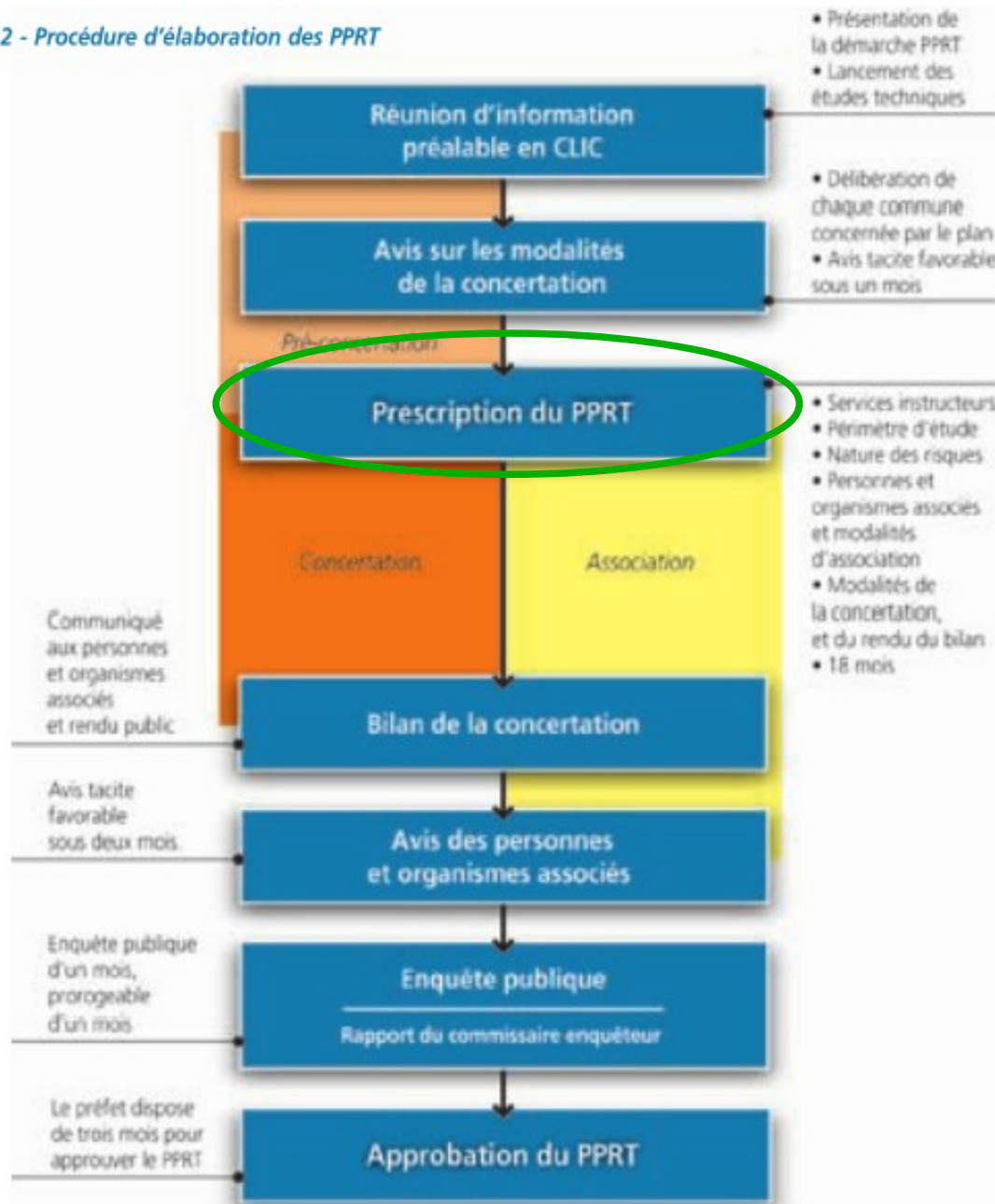


PREFET  
DE LA  
HAUTE-GARONNE



# La démarche d'élaboration

Fig. 12 - Procédure d'élaboration des PPRT



Réunion CSS 8 décembre 2014

Délibération de la Ville de Toulouse favorable avec réserves le 6 mars 2015

Arrêté préfectoral de prescription du PPRT commun ESSO et STCM

**Séquence A : Études techniques du PPRT**

Cartes aléas, enjeux, zonage brut  
Investigations complémentaires le cas échéant (estimations foncières, études de vulnérabilité du bâti)

**Séquence B : Stratégie**

Quel projet de maîtrise du risque ?

**Séquence C : Élaboration du PPRT**

# La démarche d'élaboration

---

## L'arrêté préfectoral de prescription :

→ *détermine le périmètre d'étude du plan, la nature des risques pris en compte, les services instructeurs, la liste des personnes et organismes associés*

→ *fixe les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées*

→ *enclenche le processus d'information acquéreur-locataire en cas de transaction immobilière dans la zone au moyen de l'imprimé CERFA*

# Les risques générés par ESSO et STCM

---

## ESSO :

- explosion d'un nuage de vapeur d'essence (UVCE) ;
- « boil-over » en couche mince avec du gazole ;
- feu de nappe ;
- risques liés au transport (camions et wagons).

## STCM :

- incendie des stockages de batteries à l'intérieur du bâtiment ;
- fumées toxiques issues de l'incendie pour 30 minutes d'exposition.

# Le périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est basé sur l'ensemble des zones susceptibles d'être impactées par :

- des effets indirects sur l'homme (bris de vitres) découlant des phénomènes d'explosion d'un nuage de vapeur dérivant depuis la cuvette essence Esso (telles que calculées en 2006) ;
- des effets significatifs toxiques découlant de l'incendie du stockage de batteries chez STCM
- existence par ailleurs d'effets thermiques dans l'environnement immédiat des sites ESSO et STCM

## **Effets toxiques, thermiques et de surpression à considérer**

Ce périmètre sera réduit en fonction des conclusions issues de l'instruction des études des dangers et de la démarche de réduction du risque à la source d'ores et déjà avancée par STCM et ESSO.

# Le périmètre d'étude



# Les niveaux de participation dans le PPRT

## La concertation = Dynamique d'échanges

- Est ouverte à tous,
- Peut s'adresser directement au grand public,
- Implique un échange bilatéral d'informations, d'arguments et d'opinions

## L'association = Une réflexion collective

- Implique un travail en commun avec un nombre réduit d'acteurs,
- Ne peut s'effectuer directement avec le grand public,
- Vise à identifier des solutions aussi satisfaisantes et aussi acceptables que possible

# L'association : qui ?

---

Imposé par la loi :

- La ou les communes et les établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels le plan doit être élaboré
- Les exploitants des installations à l'origine du risque
- La commission de suivi de sites (ex CLIC)

## **Version de l'arrêté de prescription du 31/01/07 :**

Ville de Toulouse, CUTM, CG31, CR, Esso, 1 ou 2 représentants du CLIC Nord

## **Version retenue pour le nouveau PPRT :**

Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, conseil général, conseil régional, SMEAT (syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en oeuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine), Esso et STCM, commission de suivi de sites (CSS) Fondeyre dans son intégralité, SNCF réseaux

# L'association : pour quoi faire ?

Mission : participer à l'élaboration du PPRT qui comprendra trois séquences :

- Etudes techniques
- Stratégie
- Elaboration des documents en tant que tels

Avis des POA sur le projet de plan recueilli par le préfet.  
A défaut de réponse sous 2 mois, avis réputé favorable

Lors du 1<sup>er</sup> PPRT (expérimental) qui a duré 36 mois , 6 réunions :

2007 : échanges sur les risques

2008 : à nouveau échanges sur les risques suite à modification de la doctrine

2009 : élaboration avec consultation et enquête publique

Recommandations en 2013 de la mission d'expertise diligentée par le ministère de l'Ecologie : **concertation modèle et transparence**

- Débats techniques sur les risques
- Explications économiques
- Mesures de protection de la population
- Perspectives et contraintes pour le développement économique de la zone



# La concertation

## Version du 1<sup>er</sup> PPRT

- Mise à disposition de données sur sites internet, mairies Toulouse et annexe Lalande ainsi que préfecture
- Registres de recueil d'observation+courriers à envoyer à la préfecture
- Une réunion d'information (limitée dans les faits aux entreprises ayant fait l'objet d'une étude de leur bâti en 2007)
- Bilan de concertation transmis aux POA et disponible en préfecture et sur site internet DRIRE

## Version retenue (avec intégration de la délibération du 06/03/15)

- Mise à disposition de données sur sites internet, en mairies : Capitole et de quartier Lalande, **Trois Cocus, Minimes, Sept Deniers** avec registre de recueil d'observation
- **Plaquettes d'information à fournir aux mairies + panneaux d'information**
- **Communiqué de presse pour le lancement de la procédure et en amont des réunions publiques**
- **1 à 2 réunions publiques** dont la première envisagée **en septembre 2015**
- Bilan de concertation transmis aux POA et disponible en préfecture, dans les 5 mairies et sur site internet DREAL



# Calendrier de travail 2015

---

## Séquence technique

**12 mai** : rencontre Toulouse/services instructeurs pour finaliser les enjeux

**22 juin** : présentation des études de dangers STCM, ESSO, analyse critique de certains points de l'étude ESSO, cartes des aléas et des enjeux

**Juin à août** : investigations complémentaires notamment mise à jour de l'étude de la vulnérabilité de certains bâtiments riverains d'ESSO et STCM

**4 septembre** : ordre du jour à définir

**Septembre** : réunion publique pour présenter les risques des sites ESSO et STCM et les aléas du PPRT

**Octobre ou novembre** : ordre du jour à définir (+point environnemental STCM CSS)

**Période de réserve liée aux élections à partir de mi-novembre → pas de réunion à prévoir**



# Information de la population sur les risques présentés par le dépôt ESSO



PREFET  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

# Exercice de mise en oeuvre du plan particulier d'intervention autour du site ESSO



PREFET  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

# Questions diverses



PREFET  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

# Définitions

- **Effets très graves** (seuil des effets létaux significatifs) correspond au seuil au-delà duquel survient la mort de 5 % de la population exposée ;
- **Effets graves** (seuil des effets létaux) correspond au seuil au-delà duquel survient la mort de 1 % de la population exposée ;
- **Effets significatifs** (seuil des effets irréversibles) correspond au seuil au-delà duquel des lésions ou séquelles fonctionnelles persistantes apparaîtront durablement;
- **Effets indirects** correspond au seuil des effets indirects par bris de vitres sur l'homme.